

L'assemblée ordinaire du 6 octobre 2014 tenue à la salle de conférence F.P. Adams à 19 h.

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée; Mesdames Antoinette Boilard, Brigitte Kenny et Chantal Lebel; Monsieur Roger McGrath (Monsieur René Arseneault se joint à la réunion à 19 h 15).

Madame Suzanne Bourdages, sec.-trés.

Contribuables présents Monsieur Jules Ferland et Morton Haley.

2014-178

1. Ordre du jour

L'ordre du jour est proposé accepté par Roger McGrath et adopté unanimement avec varia ouvert.

2014-179

2. Procès-verbal

Les procès-verbaux du 8 et 15 septembre 2014 sont proposés, acceptés par Antoinette Boilard et adopté unanimement.

3. Suivi du procès-verbal est réglé

4. Période de question

5. Administration

2014-180

5.1 Adoption du rapport-trésorier du mois de septembre 2014

Le rapport-trésorier du mois de septembre est proposé accepté par Roger McGrath et adopté unanimement.

2014-181

5.2 Comptes à payer

Il est proposé par René Arseneault et adopté unanimement que les comptes suivants soient payés :

ACEQ	#2952	20.00\$
ADMQ	#2953	319.53\$
Ann Lavoie	#2954	6.77\$
Bouffard Sanitaire Inc.	#2955	1623.86\$
Dufresne Hébert Comeau	#2956	3120.58\$
Les Entr. Électriques Mic Mac	#2957	76.50\$
Ministre des Finances	#2958	4211.00\$
Médias Transcontinental	#2959	209.27\$
Alan Morrisson	#2960	40.95\$
MRC D'Avignon	#2961	349.05\$
Mun. de St-Alphonse	#2962	808.75\$
Mun. de St-André	#2963	<u>51.68\$</u>
Total des déboursés		10838.04\$
Plus compte payés en septembre	3504.99\$	

5.3 Budget revenu et dépenses du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014

2014-182

5.4 Deuxième avis de taxes

Il est proposé par Roger McGrath et adopté unanimement que la secrétaire-trésorière envoie un deuxième avis de taxes à tous ceux qui n'ont pas acquitté leur compte de taxes 2014.

6. Rapport d'activité du maire et des conseillers

6.1 Rapport d'activité du maire :

- Rencontre du 20 septembre à Saint-Edmond-de-Grantham pour discuter du nouveau règlement sur l'eau potable.
- Congrès de la FQM 25, 26 et 27 septembre
- Lettre à M. Jean-Paul Audy concernant la protection-incendie.

7. Correspondance

La correspondance est lue et classée.

2014-183

7.1 Lettre d'appui à Solidarité rurale sous le PNR3

Il est proposé par Antoinette Boilard et adopté unanimement que le conseil municipal de Ristigouche-Partie-Sud-Est appuie Solidarité rurale Québec en acheminant une lettre au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) avec copie à Solidarité Rurale du Québec.

2014-184

7.2 Résolution d'appui – Sauvons Postes Canada

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouvertures;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Il est proposé par Chantal Lebel

Et résolu unanimement

1) Que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande à la ministre responsable de Postes Canada qu'elle demande au gouvernement d'annuler les changements aux services annoncés par Postes Canada et qu'il envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

2) Que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande à la Fédération Canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

2014-185

7.3 Supportons-lait et Maison des Jeunes de Pointe-à-la-Croix – demande d'aide financière

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse un don de 20 \$ à l'organisme Supportons-Lait qui offre des services de soutien à l'allaitement maternel et 20 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-à-la-Croix qui organise une Maison hantée le 31 octobre 2014 pour les jeunes et les familles de la municipalité et des municipalités environnantes.

2014-186

7.4 Mémoire – Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que le conseil de la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est présente un mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

7.5. Lettre Madame Huguette Bourdages Derasp

8. Voirie

2014-187

8.1 Nettoyage des fossés

Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que le conseil municipal demande à M. Alan Alexander de faire le nettoyage des fossés sur le Chemin de New-Glasgow.

8.2 Adoption du règlement 2014-007 décrétant l'ouverture des Chemins d'hiver 2014-2015

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-007 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER POUR L'ANNÉE 2014-2015

ATTENDU QU'en vertu de l'article 752 du Code municipale, une municipalité peut par règlement décréter l'entretien des chemins d'hiver pour la circulation des automobiles;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance en date du 8 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : René Arseneault

Et résolu unanimement

Que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est adopte le présent règlement qui décrète et ordonne ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

1.1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2 : DÉFINITIONS

2.1 Entrepreneur : Entrepreneur chargé de l'ouverture d'un chemin non-déneigé.

2.2 Municipalité : Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

ARTICLE 3 : CHEMINS DÉSIGNÉS OUVERTS EN HIVER

3.1 Les chemins désignés ouverts en hiver pour la circulation des automobiles sont les suivants :

<u>CHEMIN _____</u>	<u>Longueur _____ (Kilomètre)</u>
CHEMIN KEMPT.....	6.615 KM
CHEMIN DE NEW-GLASGOW.....	1.485 KM
CHEMIN DE BORDEAUX.....	0.347 KM
CHEMIN DU PARC.....	1.100 KM
CHEMIN SILLARS.....	2.230 KM

ARTICLE 4 : CHEMINS FERMÉS EN HIVER

4.1 Les chemins fermés en hiver sont les suivants :

Chemin

Section

- Kempt (Direction Saint-Fidèle.....à partir de la limite Ouest du lot 19P du Rang 1, Canton Ristigouche jusqu'à la limite nord de la Municipalité.
- Kempt (Direction Saint-Étienne)à partir de la limite Sud du lot 18 du Rang 2, Canton Ristigouche jusqu'à limite Nord de la Municipalité.
- Pelletier (Direction St-André).....à partir de l'entrée du Chemin Pelletier Jusqu'à la limite de la Municipalité.

ARTICLE 5 : CLAUSES PARTICULIÈRES

5.1 La Municipalité se réserve le droit d'autoriser tout entrepreneur à ouvrir ou faire ouvrir tout chemin non-déneigé pour le transport de bois.

5.1.1 L'Entrepreneur chargé de l'ouverture d'un chemin non-déneigé devra tenir ce dernier en bon état et en cas de bris, procéder aux réparations requises.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

6.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Ristigouche-Partie-Sud-Est-ce 6^{ième} jour d'octobre 2014.

9. Développement et programmes

2014-189

9.1 Fonds d'aide aux infrastructures récréatives (FAIR)

Il est proposé par Antoinette Boilard et adopté unanimement que le conseil municipal de Ristigouche-Partie-Sud-Est engage Madame Ann Lavoie pour travailler au projet FAIR le salaire est de 11,35 \$ / heure et la semaine de travail est de 40 heures. Étant donné que pour le poste de préposé à l'entretien son salaire était de 12 \$ / heure, la Municipalité lui paiera la différence de 0,68 \$ / heure afin qu'elle ait le même salaire qu'auparavant. La Municipalité couvrira ses frais de déplacement au taux de 0,30 \$ / km en deçà du 300 \$ pour frais de transport dans le projet FAIR.

2014-190

9.2 Rappel – Plan stratégique MRC et Plan de développement – réunion de travail du 20 octobre

10. Environnement

2014-191

10.1 Résolution auprès du ministre David Heurtel – Requête en vertu de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

Résolution visant l'obtention d'une dérogation au RPEP - Requête en vertu de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la *Gazette officielle du Québec* le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 éluEs municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

Il est proposé par Brigitte Kenny et résolu sur division quatre (4) pour et un (1) contre (Mme Chantal Lebel) que la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

2014-192

10.2 Résolution concernant le transport ferroviaire de pétrole de l'ouest à travers la vallée de la Matapédia et la région Ristigouche

ATTENDU que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé le 17 juillet 2014, la compagnie albertaine Chaleur Terminal Inc. à transporter, stocker, manipuler et charger à bord de navires au port de Belledune, N.-B., du pétrole transporté jusque-là par train;

ATTENDU que le projet prévoit le passage dans la région de la vallée de la Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs de 2 convois de 120 wagons de pétrole de schiste ou de pétrole bitumineux à chaque jour, ce qui représente le transport de 1,2 millions de barils par semaine;

ATTENDU que les dangers posés sont réels et irrémédiables dans le cas de déversement aux écosystèmes traversés, notamment les rivières à saumon Matapédia et Ristigouche;

ATTENDU la vétusté des infrastructures de chemin de fer le long du parcours prévu ce qui va rallonger le temps de passage des trains qui devront réduire leur vitesse jusqu'à 16 km à l'heure¹;

ATTENDU que la voie ferrée qu'emprunteront ces convois traverse des villages, des lieux de villégiature, des centres-villes et de multiples traverses à niveau posant ainsi des problèmes de nuisance et de congestion routière importante;

ATTENDU que la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic a démontré les lacunes de sécurité et de contrôle en matière de transport de pétrole par train;

ATTENDU que le gouvernement fédéral permet que les wagons-citernes de catégorie DOT-111 qui ne sont pas conformes aux normes de protection renforcées pour le transport des liquides inflammables puissent servir pour encore trois ans;

ATTENDU que le projet de transporter par rail plus d'un million de barils de pétrole par semaine n'a pas fait l'objet de consultation auprès des municipalités et de la population ni par Québec, ni par Ottawa ;

ATTENDU que le transport de ce pétrole par trains s'ajoute aux projets de pipelines qui quadrilleront le territoire du Québec advenant qu'ils soient autorisés et réalisés;

ATTENDU les conséquences inévitables ainsi que les dangers graves d'un trafic de superpétroliers transatlantiques dans la Baie des Chaleurs et l'incapacité technique de récupérer ledit pétrole dans les glaces;

ATTENDU QUE le Commissaire fédéral à l'environnement a conclu dans un rapport récent, que le Canada ne dispose pas des moyens et équipements pour faire face à un déversement majeur en milieu marin;

Il est proposé par: Brigitte Kenny

Et unanimement résolu,

Qu'à ces causes, la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est :

1. S'oppose résolument à ce transport de produits pétroliers par train;
2. Invite toutes les municipalités et MRC concernées par ce projet à se joindre à la présente démarche et à s'opposer résolument au transport de ce type de produit;
3. Demande aux unions municipales (UMQ et FQM) de prendre toute mesure appropriée afin de soutenir les municipalités qui s'opposent à ce projet;
4. Demande, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier ce projet et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;
5. Que d'ici la conclusion de ces travaux, un moratoire soit immédiatement décrété sur ce transport par rail du pétrole de schiste et/ou du pétrole bitumineux de l'ouest jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces produits dangereux pour la sécurité publique et l'environnement; et que ce moratoire soit maintenu tant et aussi longtemps que les wagons DOT-111 n'auront pas tous été remplacés et que la voie ferrée n'aura pas été mise à niveau sur tout le parcours.

¹La province du Nouveau-Brunswick devra investir 25 M \$ de fonds publics et le Canadien National 5 M \$ pour mettre à niveau le seul segment de Matapédia à Belledune et que ni le Québec, ni le CN n'ont prévu ou annoncé d'investissement en ce sens pour le segment de Matapédia à Rimouski.

Dans la région de Sorel-Tracy, les trains pétroliers ont dû réduire leur vitesse maximum de 40 à 16 km/heure à cause de l'état actuel du chemin de fer.

CC :

Mme Lisa Raitt, ministre fédéral du Transport

M. Philippe Toone, député NPD Gaspésie

M. Guy Caron, député NPD Rimouski

M. Pascale Bérubé, député de Matapédia Matane

M. Jean-François Fortin, député fédéral indépendant Mitis-Matapédia-Haute Gaspésie

M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Mme Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique

M. Robert Poëti, ministre des Transports

M. Jean D'Amours, ministre responsable de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, député de Rivière-du-Loup

M. Sylvain Roy, député de Bonaventure

Mme Françoise David, députée de Québec Solidaire

M. Stéphane Bédard, chef de l'Opposition officielle
M. François Legault, chef de la CAQ
Mme Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et présidente de l'UMQ
M. Richard Lehoux, préfet de la MRC Nouvelle-Beauce et président de la FQM
M. Daniel Côté, maire de Gaspé et président de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
M. Guy Gallant, maire de St-Alexis-de-Matapédia et préfet de la MRC Avignon
M. Jean-Guy Poirier, maire de St-Siméon, préfet de la MRC Bonaventure et président de la Table des préfets de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
M. René Pelletier, président de l'OBVMR
M. André Tanguay, président de la Corporation de Gestion de Rivières Matapédia & Patapédia.

11. Varia

11.1 .Invitation Forum Place aux jeunes le 9 octobre 2014 à Maria.

12. Levée de l'assemblée

2014-193

La levée de l'assemblée est proposée par Chantal Lebel.
Il est 22 h 15.

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.

RAPPORT-TRÉSORIER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014

Solde encaisse au 1er septembre 2014		68 250.92\$
Recette du mois de septembre 2014.		
Taxes municipales	15 408.35\$	
intérêts arr.	104.45\$	
intérêts courus	0.03\$	
TPA	96.13\$	
Photocopies	6.75\$	
Permis	20.00\$	
Voirie mun. PAARRL	<u>32 364.00\$</u>	
Total des recettes	47 999.71\$	116 250.63\$
Déboursés du mois de septembre 2014.		
Gestion fin.et adm	1 340.78\$	
Gestion du personnel	1 444.42\$	
Poursuite	13 375.82\$	
Salaire Ann Lavoie	564.32\$	
frais de déplacement	61.20\$	
Articles de quincaillerie	132.16\$	
Enl. Des ordures	2 232.79\$	
Récupération	423.52\$	
Voire municipale	2 173.04\$	
Traverse ch. De Fer	924.50\$	
Éclairage des rues	211.47\$	
Concierge	72.00\$	
Greffe S. Bourdages	637.80\$	
Évaluation	4.00\$	
TPS	876.57\$	
TVQ	<u>1 090.58\$</u>	
Total des déboursés	25 564.97\$	
Solde encaisse au 30 septembre 2014		90 685.66\$
Moins frais bancaire		<u>(90.41)\$</u>
		90 595.25\$
Suzanne Bourdages, sec.-trés.		